

Parution : Janvier 2014



Bulletin de Saint-Adrien-d'Irlande

*Festival
St-Adrien en fête
1er février 2014*

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le journal des achats pour la période du mois de décembre 2013 totalisant 70 840.14\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 49 à 52, totalisant 4 879.59\$.

INVENTAIRE DES BIENS DE LA MUNICIPALITÉ

L'inventaire des biens de la municipalité incluant la station de pompage et le chalet des sports a été soumis par la secrétaire-trésorière, directrice générale

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement numéro 353 a été adopté le 13 janvier 2014 à la suite d'un avis de motion le 2 décembre 2013 accompagné d'un projet de règlement qui a été publié au moins 21 jours avant l'adoption de ce règlement lors d'un avis public.

AVIS DE MOTION

Un règlement révisé relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 359 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27), les municipalités doivent avant le 1^{er} mars 2014 adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 13 janvier 2014;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

AVIS DE MOTION

Un règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 239

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 356 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 239

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

Attendu que les articles 47 et suivants, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement révisé;

Attendu que la MRC des Appalaches a adopté le règlement 143 identifiant le réseau cyclable régional ;

Attendu que le premier octobre 2013, le Comité administratif de la MRC des Appalaches a adopté la résolution CA-2013-10-2980 qui indique que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit modifier sa réglementation d'urbanisme afin de se conformer aux dispositions du règlement 143 de la MRC;

Attendu qu'il y a donc lieu de modifier le plan d'urbanisme numéro 339 afin qu'il soit concordant avec le schéma révisé de la MRC des Appalaches;

En conséquence, il est adopté

AVIS DE MOTION

Un règlement amendant le règlement de zonage numéro 241

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 357 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 241

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 10 octobre 2002 ;

Attendu que les articles 47 et suivants, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement révisé ;

Attendu que la MRC des Appalaches a adopté le règlement 142 remplaçant les dispositions portant sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé ;

Attendu que le 11 septembre 2013, la MRC des Appalaches a adopté la résolution CM-2013-09-6894 qui, par un renvoi à la résolution CM-2013-03-6741, indique que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit modifier sa réglementation d'urbanisme afin de se conformer aux dispositions du règlement 142 de la MRC ;

Attendu que ce nouveau règlement identifie les 5 principes fondamentaux suivants qui doivent être pris en compte dans la révision des dispositions sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée :

- Le droit du producteur forestier à produire ;
- Le développement durable et la consolidation économique par une utilisation rationnelle de la matière ligneuse et des autres ressources ;
- Le respect des droits des propriétaires et de la population en général ;
- L'acceptabilité sociale et la facilité d'application de la réglementation ;
- L'aménagement intégré du territoire

Attendu que la municipalité souhaite favoriser les bonnes pratiques forestières en forêt privée sur son territoire;

Attendu que la forêt privée et son milieu naturel sont des ressources dont l'exploitation rationnelle contribue au développement économique de la municipalité ;

Attendu que la municipalité reconnaît le rôle structurant de la forêt en tant que composante du milieu indispensable au maintien de l'équilibre écologique, social et économique;

Attendu qu'il y a donc lieu de modifier le règlement de zonage afin qu'il soit concordant avec le schéma révisé de la MRC des Appalaches

En conséquence, il est adopté.

AVIS DE MOTION

Un règlement amendant le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 242

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS RÈGLEMENT NUMÉRO 242

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

Attendu que les articles 47 et suivants, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement révisé;

Attendu que la MRC des Appalaches a adopté le règlement 142 remplaçant les dispositions portant sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé;

Attendu que le 11 septembre 2013, la MRC des Appalaches a adopté la résolution CM-2013-09-6894 qui, par un renvoi à la résolution CM-2013-03-6741, indique que la municipalité de la Saint-Adrien-d'Irlande doit modifier sa réglementation d'urbanisme afin de se conformer aux dispositions du règlement 142 de la MRC;

Attendu qu'il y a donc lieu de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats afin qu'il soit concordant avec le schéma révisé de la MRC des Appalaches;

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*

En conséquence, il est adopté.

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ 2014

La directrice générale a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2014, pour 2 postes de moniteurs (trices) et d'un aide à l'inspecteur, et est autorisée par le conseil à signer tous les documents requis à cet effet.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT DU CCU ET DES AUTRES MEMBRES DU CCU

Les membres de ce conseil renouvellent le mandat de monsieur Claude Blais, comme président du Comité consultatif d'urbanisme. Le président dirige les délibérations du Comité. Son mandat est d'une durée d'un an.

Pour les autres membres du CCU, le conseil nomme Caroline Jacques, conseillère, Claude Turcotte comme citoyen et Jean-Marie Rodrigue comme substitut de Claude Blais dans le dossier des éoliennes.

MANDAT POUR ME ODETTE GAGNÉ, AVOCATE

Les membres de ce conseil mandatent Me Odette Gagné, avocate pour tout soutien, pour tout accompagnement et pour toute intervention qui pourraient être nécessaires tout au long du processus menant au scrutin référendaire.

RÉSOLUTIONS POUR CERTAINS PROJETS

Attendu que le projet de rampe d'accès ne sera pas réalisé;

Attendu qu'une somme 1 050.00\$ est disponible au Pacte rural pour ce projet de rampe d'accès;

En conséquence, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande un rehaussement de 1 050.00\$ pour la subvention de notre projet d'implantation d'une bibliothèque.

APPUI FINANCIER SUR LE CHEMIN DES ARTISANS

Les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 50,00\$

Au nom de «Sur le Chemin des Artisans», pour la publication de leur dépliant pour l'année 2014.

CUEILLETTE DES GROSSES VIDANGES

La collecte des gros rebuts se fera lundi, le 19 mai 2014 par les Services sanitaires Denis Fortier.

SUIVI-ÉOLIENNES

Procédure vers un référendum expliqué par Madame Cynthia Boucher, aménagiste, géographe.

****TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2013****

Le montant des taxes à recevoir au 30 novembre 2013 totalise 42 593.90\$.

Des avis seront bientôt signifiés aux personnes qui ont omis de payer leurs taxes dans les délais prescrits. Ceux qui ont promis des paiements et qui n'ont pas respecté les ententes avec la directrice générale, recevront un avis qu'après le délai spécifié dans la lettre, leur dossier sera transmis au procureur de la municipalité pour exiger le paiement des retards.

****MANDAT POUR ME ODETTE GAGNÉ, AVOCATE****

Me Odette Gagné, avocate a été mandatée pour qu'elle entreprenne toutes les procédures nécessaires et requises pour entrer en possession des sommes dues à la municipalité.

Prenez note que les comptes de taxes 2014 vous seront expédiés à la fin de février.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*

FESTIVAL SAINT-ADRIEN EN FÊTE

1^{ER} FÉVRIER 2014

JOURNÉE FAMILIALE

13 H

ÉDIFICE MUNICIPAL

PROGRAMMATION



- ❖ **Sleigh ride (2\$/personne par randonnée)**
- ❖ **Sentier de raquettes (apportez vos raquettes)**
- ❖ **Glissade (apportez vos équipements)**
- ❖ **Tire d'érable (.050\$/bâton)**
- ❖ **Souper fondue à 19 h**
 - Adultes : 25\$**
 - Enfant (6-12 ans) : 12\$**
 - 5 ans et moins : gratuit**
- ❖ **Soirée musicale**
- ❖ **Feu de joie dès 21 h**

Vente de boisson sur place

Billets en vente chez :

Coop de Saint-Adrien Dépanneur Rivière-Blanche(Sonic)

Imprimerie Desmarais Shell St-Ferdinand

Institut Libre expression Dépanneur du Boulevard (Esso)

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 241, étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'au document complémentaire est entré en vigueur le 28 novembre 2013 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 348 est disponible pour consultation au bureau municipal, 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures 30.

Donné à Saint-Adrien-d'Irlande, ce 28 novembre 2013

Ghislaine Leblanc
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 349 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 242, étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'au document complémentaire est entré en vigueur le 28 novembre 2013 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 349 est disponible pour consultation au bureau municipal, 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures 30.

Donné à Saint-Adrien-d'Irlande, ce 28 novembre 2013

Ghislaine Leblanc
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 350 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale(PIIA), étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'au document complémentaire est entré en vigueur le 28 novembre 2013 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 350 est disponible pour consultation au bureau municipal, 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures 30.

Donné à Saint-Adrien-d'Irlande, ce 28 novembre 2013

Ghislaine Leblanc
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

BOÎTES AUX LETTRES, PANNEAUX D'IDENTIFICATION, BACS ROULANTS ET AUTRES

En cas de bris des articles ci-hauts mentionnés lors du déneigement des chemins, de la cueillette des ordures et de la récupération et/ou autres services dans la municipalité :

L'entrepreneur doit faire le nécessaire pour ne pas endommager les boîtes aux lettres, les panneaux d'identification et les bacs roulants en bordure de la route. Advenant le cas où ces équipements sont endommagés et que sa responsabilité est prouvée, par un rapport de police avec la date et les circonstances de l'évènement (Sûreté du Québec) ou autre, l'entrepreneur doit procéder lui-même à la réparation des dommages ou encore régler la réclamation à la satisfaction du propriétaire.

L'entrepreneur ne pourra tenir la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande responsable de tous dommages qui pourraient être causés aux personnes et aux choses dans l'exécution du contrat.

Vœux d'une superbe de Bonne et Heureuse Année aux personnes qui ont l'occasion de lire nos petites annonces et spécialement aux clients-es qui nous ont connus-es par le Journal.

Nous offrons en cadeau, pour les mois de janvier et février 2014, un fichier audio Relaxation-Méditation sous le thème de votre choix, après être venus-es à un RV

Monique Jacques
Centre Développement de soi 418-333-5943

Anna Carrier-Laflamme
Stressologie Services aux adultes et aux enfants 418-333-6712

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca